



Traité Mena'hot

Michna 2 - Chapitre 6

מִנְחַת כֹּהֲנִים וּמִנְחַת כֹּהֵן מְשִׁיחַ וּמִנְחַת גִּסְכִּים,
לְמִזְבֵּחַ,
וְאִין בָּהֶם לִכְהֹנִים;
בָּזָה יָפָה כֹּחַ הַמִּזְבֵּחַ מִכֹּחַ הַכְּהֹנִים.
שְׁתֵּי הַלֶּחֶם וְלֶחֶם הַפָּנִים,
לִכְהֹנִים,
וְאִין בָּהֶם לְמִזְבֵּחַ;
וּבָזָה יָפָה כֹּחַ הַכְּהֹנִים מִכֹּחַ הַמִּזְבֵּחַ:

L'offrande des Kohanim, l'offrande du Kohen oint, [c'est-à-dire du Kohen Gadol], et l'offrande [apportée avec] les libations [qui accompagnent les 'olot et les sacrifices de communion sont entièrement brûlées] sur l'autel, et il n'en reste aucune [partie] pour les Kohanim. Et dans [le cas de ces offrandes], la puissance de l'autel est supérieure à la puissance des Kohanim. Les deux pains, [c'est-à-dire l'offrande publique de Chavouot, de deux pains cuits à partir de blé nouveau], et les pains de proposition, [c'est-à-dire les douze pains qui étaient placés sur la Table sacrée du sanctuaire chaque Chabbat], sont mangés par les Kohanim, et il n'en reste aucune partie [brûlée] sur l'autel. Et dans [le cas de ces offrandes], la puissance des Kohanim est supérieure à la puissance de l'autel.



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions